



Cie Agrément : n°0976109.
www.lesmartinstireurs.fr



La compagnie des "Martins Tireurs"

Concours en salle 2 x 18m

Samedi 09 et Dimanche 10 Décembre 2017

La Compagnie des « Martins Tireurs » a le plaisir de vous inviter à sa compétition qui aura lieu dans la salle des sports (parcours fléché dès le rond point de St Martin en Campagne)

Ce concours est sélectif pour les championnats de France, de Ligue et de Seine Maritime

-Remise des récompenses dimanche vers 17h30

Samedi soir. TIR en AB / CD, possibilité en AB suivant le NBRE de participants

HORAIRES	Samedi ap-midi	Samedi soir	Dimanche matin	Dimanche ap-midi
Greffe	13h30	18h00	8h30	13h00
Début de l'entraînement	13h45	18h15	8h45	13h15
Inspection du matériel	14h15	18h45	9h15	13h45
Début des tirs	14H30	19h00	9h30	14h00

BLASONS

Poussins : 8 ans révolus à la date du concours.

Arcs classiques	Poussins 8 à 10 ans	Blasons de 80 cm Hauteur à 1.10m
	Benjamins, minimes	Blasons de 60 cm ou Tri-spot de 60 cm
	Autres catégories	Blasons ou Tri-spots verticaux de 40 cm
Arcs à poulies	De cadets à super vétérans	Tri-spots verticaux de 40 cm
Arc nu, bare bow, long bow	Cadets	Blasons de 60 cm
	Autres catégories	Blasons de 40 cm

NB : Arcs classiques possibilité de tirer sur tri-spots verticaux de 40 à confirmer à l'inscription.

RECOMPENSES :

En individuel aux 3 premiers de chaque catégorie

Tarifs :

Adultes : 8 € / 14 € pour deux départs
Moins de 18 ans : 6 € / 10 € deux départs

Les inscriptions :

Le règlement est à établir à l'ordre de la Compagnie des Martins Tireurs et à adresser à :
M. LAMIRAND Thierry, 94 Chaussée de Picardie 76260 à EU

Inscriptions possibles par

☎ au 06.12.58.09.97 ou par ✉ à lamirand.thierry.mt@gmail.com

Les inscriptions ne seront définitives qu'à réception du courrier accompagné de son règlement et cela sans aucune exception. Tout règlement non reçu avant le 03 décembre entraînera, l'annulation de l'inscription. Tout désistement effectué après le 03 décembre ne sera pas remboursé.

Tenue blanche ou de club souhaité. Chaussures de sport obligatoire.

Au Greffe, contrôle des licences suivant le règlement de la W.A. R.G. C9- LICENCES ...

Buvette à votre disposition...



Mandat validé par l'arbitre du CD 76

